

# CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R485 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DES CHARIOTS DE MANUTENTIONS AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT ET TESTS

Réf de l'action : ECF L711.PR indice 5 du 26/02/25

## OBJECTIFS PROFESSIONNELS

**Être capable de conduire et d'utiliser, dans le respect des règles de sécurité, un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant dans une ou plusieurs des catégories demandées conformément à la recommandation R485.**

## MÉTIERS ET DÉBOUCHÉS

- La formation Certificat d'Aptitude à Conduire en Sécurité (CACES®) recommandation R485 : conduite des chariots de manutentions automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant a un rôle essentiel dans la prévention des risques liés à la conduite d'engins de levage. Elle enseigne au conducteur les compétences pour conduire en sécurité des équipements concernés et les modalités de tests de ces compétences. Elle permet également de remplir l'obligation réglementaire de formation adéquate.
- La formation ouvre sur des métiers tels que : sans objet.
- Equivalences, passerelles, débouchés : sans objet.

## PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne souhaitant conduire un chariot de manutention automoteur gerbeur à conducteur accompagnant correspondant à une des catégories de la recommandation R485,
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation lors de votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

## PRÉREQUIS

- Aucune expérience de conduite exigée,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,

## AVERTISSEMENT

- Pour se présenter à l'épreuve certificative du CACES® le candidat doit présenter une attestation, établie par un organisme spécialisé ou par son employeur, mentionnant qu'il a bénéficié d'une formation lui permettant à minima de disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définis dans la Recommandation R485.
- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- La certification a une durée de validité de 5 ans. Le renouvellement se fait par le passage à nouveau de l'épreuve certificative CACES®.

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet [ecf.asso.fr](http://ecf.asso.fr).
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

# **CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R485 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DES CHARIOTS DE MANUTENTIONS AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT ET TESTS**

## **PROGRAMME / CONTENU**

Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée entre 1,20 mètre et 2,50 mètres

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant dont la hauteur de levée se situe entre 1,20 mètre et 2,50 mètres (catégorie 1).
2. Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) en respectant les règles de sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m) en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant d'hauteur de levée > 2,50 mètres

1. Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances sur la réglementation et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'un chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres (catégorie 2).
2. Réaliser les manœuvres de conduite du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres, en respectant les règles de sécurité.
3. Réaliser les manœuvres et opérations de manutention en respectant les règles de sécurité.
4. Réaliser les opérations d'entretien quotidien et de maintenance du chariot automoteur gerbeur à conducteur accompagnant d'hauteur de levée supérieure à 2,50 mètres en identifiant les éventuels dysfonctionnements pour en rendre compte.

## **MOYENS HUMAINS**

- Enseignant(s) qualifié(s) ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R485 Gerbeurs à conducteur accompagnant,
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

## **METHODE ET MOYENS MOBILISÉS**

- Méthodes pédagogiques multiples actives et positives.
- Matériel : Utilisation d'un ou plusieurs chariots adaptés représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® choisie(s),
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R485.
- Equipement de protection individuelle conformes à la réglementation : chaussures de sécurité, vêtement rétro réfléchissant, gants,
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

## **MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS**

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur
- Modalités d'évaluation en cours de formation :
  - En cours et/ou en fin de formation,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.
- Modalités d'évaluation de l'épreuve certificative CACES® :
  - QCM d'évaluation théorique,
  - Examen pratique de manipulation d'un gerbeur conforme à la R485.

## **SANCTION VISÉE**

- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) recommandation R485 : Formation initiale en conduite de chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.

# **CERTIFICAT D'APTITUDE A CONDUIRE EN SECURITE (CACES®) RECOMMANDATION R485 : FORMATION INITIALE EN CONDUITE DES CHARIOTS DE MANUTENTIONS AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT ET TESTS**

- Formation éligible au CPF sous le code RS : Cat 1 : 6937 ; Cat 2 : 6938, selon le périmètre de certification de l'Agence.
- Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE (INRS).
- Date de décision d'enregistrement : 28/11/2024.
- Date de fin d'échéance : 28/11/2029.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6937/> (ou code RS correspondant à la catégorie).
- Organisme agréé Cf. site [www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr) de l'Agence.

## **EFFECTIFS**

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

## **DURÉE DE LA FORMATION**

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

## **TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT**

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.